



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015
Points 4, 6 et 7 b) de l'ordre du jour

CE/100/4
Madrid, 28 mai 2015
Original : anglais

Rapport du Comité du programme et du budget

I. Introduction

1. Le Comité du programme et du budget a tenu sa sixième réunion à Rovinj (Croatie) les 26 et 27 mai 2015 sous la présidence de l'Argentine. Une liste des participants est annexée au présent rapport.

2. Les membres du Comité du programme et du budget ont examiné les documents suivants, lesquels seront présentés au Conseil exécutif à sa centième session (27-29 mai 2015) :

	Documents
Exécution du programme général de travail pour la période 2014-2015	CE/100/3(d)
Situation financière de l'Organisation (dont Additif 1 : Rapport d'étape sur les normes IPSAS)	CE/100/5(a) et CE/100/5(a) Add.1
Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2014	CE/100/5(b)
Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-neuvième période financière (2012-2013)	CE/100/5(c)
Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement	CE/100/5(d)
Rapport du groupe de travail du Comité du programme et du budget évaluant l'application des recommandations du Corps commun d'inspection et des Commissaires aux comptes	PBC/06/2 ¹
Projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017	CE/100/7(a)

II. Exécution du programme général de travail pour la période 2014-2015 [CE/100/3(d)]

3. Le Directeur exécutif chargé du programme et de la coordination a présenté les informations les plus récentes concernant les activités menées par le secrétariat depuis la dernière réunion du Comité du programme et du budget (octobre 2014), en s'appuyant sur le document du Conseil exécutif.

¹ Ce n'est pas un document du Conseil exécutif



4. Les membres du Comité du programme et du budget ont pris dûment note du rapport, qu'ils ont approuvé.

III. Situation financière de l'Organisation [CE/100/5(a) et CE/100/5(a) Add.1]

5. Le Comité a pris note des documents CE/100/5(a) et CE/100/5(a) Add.1 contenant des informations au 31 mars 2015. Le Comité a noté qu'à la fin mars, le niveau de recouvrement des contributions de l'exercice en cours s'était élevé à 6 750 277,25 EUR.

6. Cela représente 52 pour cent (deux points de pourcentage de moins qu'à la même date l'an dernier) du montant total des contributions à recevoir des Membres en 2015 (12 949 000 EUR) et 61 pour cent des prévisions de recettes au titre des contributions (11 127 000 EUR). En conséquence, les objectifs de recettes devraient être atteints d'ici la fin de l'exercice. Si l'on ajoute les allocations en provenance des recettes diverses, des publications et des arriérés de contributions, le montant total des recettes budgétaires reçues est de 7 777 156,90 EUR, soit 59 pour cent des prévisions de recettes pour l'exercice (13 170 000 EUR).

7. Le Comité a pris acte que les arriérés de contributions recouverts auprès des Membres se situaient, au 31 mars 2015, à 483 879,65 EUR, soit 32 pour cent du montant prévu (1 500 000 EUR).

8. Le Comité a également pris acte que les dépenses effectuées s'élevaient à 11 886 498,73 EUR, dont 2 238 717,55 EUR qui avaient déjà été décaissés, et que, en outre, 9 647 781,18 EUR étaient déjà engagés jusqu'à la fin de l'exercice, coûts de personnel inclus.

9. Le Comité a noté qu'un nouveau barème des traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a été adopté avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, conformément aux dispositions applicables du Statut et du Règlement du personnel. Ce barème n'entraîne aucun coût supplémentaire pour l'Organisation car il résulte d'une révision à la hausse, de 1,01 pour cent, du traitement de base des fonctionnaires appartenant à cette catégorie sachant que le coefficient d'ajustement a été réduit d'autant, de sorte que le montant global de la rémunération (traitement de base plus indemnité de poste) demeure inchangé.

10. Le Comité a pris note des ajustements apportés par le Secrétaire général à la structure des programmes pour 2015.

11. Le Comité recommande que le Conseil exécutif approuve les investissements à financer à l'aide de la réserve spéciale pour imprévus, suivant le cahier des charges pour la rénovation des salles de réunion du neuvième étage, la mise à jour des services d'impression de l'OMT et le développement d'un nouveau site internet de l'OMT.

12. Rapport d'étape sur les normes IPSAS : Le Comité a noté que l'OMT avait achevé avec succès la mise en œuvre des normes IPSAS et reçu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes sur les états financiers de 2014 et a pris acte de la reconnaissance spéciale, par les commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, du travail réalisé dans le cadre du projet des normes IPSAS. Le Comité a également apprécié la séance de formation aux normes IPSAS assurée par le secrétariat et encouragé ses membres à se familiariser avec ces nouvelles normes.

13. Le Comité encourage le Secrétaire général à continuer d'avancer dans la phase postérieure à la mise en œuvre du projet des normes IPSAS et à continuer de rendre compte au Conseil exécutif de son état d'avancement, et noté la réalisation d'une analyse des lacunes du dispositif de contrôle interne, en

prenant acte que la mise en place effective d'un tel dispositif ne sera entreprise que lorsque des moyens financiers pourront être obtenus à cet effet.

IV. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2014 [CE/100/5(b)]

14. Le Comité a pris note de l'opinion des commissaires aux comptes d'après laquelle les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2014 donnent une image fidèle de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2014 et des résultats de son activité pendant cette période, dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

15. Le Comité a pris note que pendant l'exercice financier 2014, le niveau des dépenses budgétaires a été maintenu dans les limites des crédits approuvés et observé que le déficit de trésorerie budgétaire de 2014 avait été couvert temporairement par le Fonds de roulement.

16. Le Comité a également pris note des transferts de crédits d'une partie à une autre du budget et entre sections à l'intérieur d'une même partie du budget qui ont été faits par le Secrétaire général à la clôture des comptes de 2014, avec les autorisations préalables respectives, par écrit, des membres du Conseil exécutif et du Comité du programme et du budget, conformément à l'article 5.3 alinéas a) et b) du Règlement financier et à la décision 6(LIII) du Conseil et aux Règles de gestion financière III.3 et III.8.

17. Il recommande au Secrétaire général de continuer en 2015 ses démarches auprès des Membres devant des contributions à l'Organisation pour en obtenir le versement.

18. Le Comité a exprimé sa gratitude aux commissaires aux comptes (Allemagne, Espagne et Inde) pour leur excellent travail.

19. Il prie le Conseil exécutif de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2014, tels que communiqués par les commissaires aux comptes.

V. Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-neuvième période financière (2012-2013) [CE/100/5(c)]

20. Le Comité prie le Conseil exécutif de recommander à l'Assemblée générale d'entériner les décisions CE/DEC/9(XCV) et CE/DEC/11(XCVIII) du Conseil exécutif sur les comptes de 2012-2013 approuvant leur clôture.

VI. Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement [CE/100/5(d)]

21. Le Comité a observé que les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquaient à 7 Membres effectifs, tandis que l'article 34 des Statuts s'appliquait à 17 Membres effectifs et à 1 Membre associé au 31 mars 2015.

22. Il recommande que le Conseil exécutif demande de nouveau instamment à tous les Membres ayant des arriérés de régler leur dette auprès de l'Organisation dans les meilleurs délais, en notant que le montant total des arriérés des Membres effectifs auxquels s'appliquent les dispositions

susmentionnées se situe à 6 850 769,75 EUR et à 405 600,00 EUR en ce qui concerne les Membres affiliés. En tout, le montant des arriérés dus à l'Organisation par les Membres effectifs et associés au 31 mars 2015 est de 14 108 870,74 EUR et de 720 764,38 EUR s'agissant des Membres affiliés.

23. Le Comité a pris acte que le Membre effectif République démocratique populaire lao avait respecté scrupuleusement les engagements pris en ce qui concerne le versement des contributions jusqu'à l'exercice en cours, celui-ci compris.

VII. Rapport du groupe de travail du Comité du programme et du budget évaluant l'application des recommandations du Corps commun d'inspection et des Commissaires aux comptes (PBC/06/02)

24. Le Comité a approuvé le rapport élaboré par le groupe de travail formé au sein du Comité sur l'évaluation de l'application des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection et par les commissaires aux comptes. Il a rappelé que le Conseil exécutif, à sa quatre-vingt-dix-huitième session, a chargé le Comité du programme et du budget de préparer ladite évaluation et de rendre compte au Conseil avant la vingt et unième session de l'Assemblée générale. En vertu de ce mandat, le Comité prie le Secrétaire général de transmettre le rapport au Conseil exécutif à sa cent unième session pour adoption. La Présidence du Comité du programme et du budget présentera une synthèse de ce document de réflexion à la centième session du Conseil.

25. En outre et compte tenu des implications de l'approbation des recommandations relatives au nombre et au mandat des commissaires aux comptes pour les Statuts et le Règlement financier, le Comité prie également le Secrétaire général de fournir cette évaluation à l'Assemblée générale dans le cadre de son rapport sur le plan de mise en œuvre du Livre blanc.

VIII. Projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017 [CE/100/7(a)]

26. Le Directeur exécutif chargé du programme et de la coordination a présenté le projet de programme de travail et budget en soulignant les objectifs stratégiques de l'Organisation, les principaux domaines de travail, la liste des programmes, l'enveloppe budgétaire ainsi que les recettes et les dépenses pour la période 2016-2017.

27. Le Comité a remercié tous les pays ayant pris une part active au processus d'élaboration du projet de programme de travail et budget, en répondant à l'enquête sur les priorités pour 2016-2017 ou en débattant de ces priorités lors des réunions des commissions régionales ou dans d'autres réunions de circonstance.

28. Le Comité a pris bonne note de la continuité avec le programme de travail de la période biennale précédente, permettant de maintenir les deux objectifs stratégiques tout en incluant de nouvelles priorités indiquées par les Membres de l'OMT.

29. À la demande de la Hongrie, qui représente la région européenne au Comité du programme et du budget, le Comité a décidé de mieux refléter les thèmes suivants dans le projet de programme de travail 2016-2017 : a) innovation et numérisation et b) besoin d'adapter les cadres réglementaires pour faciliter l'entrepreneuriat et les modèles économiques émergents.

30. Le Comité a pris acte des changements apportés à la structure de la version révisée du budget-programme 2014-2015 et noté avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de présenter un

budget équilibré pour la période biennale 2016-2017 établi sur la base d'une croissance nominale nulle par rapport au budget de 2015, l'enveloppe budgétaire de 2016 et de 2017 affichant un montant global identique à celui du budget de 2015.

31. Le Comité a pris note du barème des contributions proposé pour 2016-2017 tel que modifié pour refléter les changements survenus dans la composition des Membres et dans le budget, comme prévu dans la résolution 404(XIII), et qui représente une augmentation annuelle de 0,0 % des contributions individuelles des pays par rapport à 2015, sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires suite au changement de catégorie de certains pays.

32. Le Comité a noté que le niveau du budget pour 2016 et 2017 sera de 26 984 000 EUR et accepté que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à hauteur de 12 556 000 EUR pour 2016 et de 12 745 000 EUR pour 2017, et que le solde à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement mentionnées dans le document correspondant, sachant que des ajustements pourraient être nécessaires en cas d'adhésion de nouveaux Membres à l'Organisation ou de retraits. Il était d'accord pour que, conformément à la résolution 526(XVII), les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10 % à celle des Membres effectifs respectivement du groupe 13 et du groupe 9.

33. Le Comité a pris note que, conformément à la résolution 619(XX) de l'Assemblée générale, un abattement direct de 40 % avait été appliqué au barème des contributions de la période 2016-2017 pour les pays du dernier groupe ayant une population inférieure ou égale à 200 000 habitants et que cet abattement était aussi appliqué à tous les pays ayant le statut d'île et appartenant au dernier groupe du barème, indépendamment de savoir s'ils se trouvent dans un groupe plus élevé avant que l'on ne pratique l'abattement supplémentaire pour cause de faible population sur les facteurs économiques et techniques.

34. Le Comité était d'accord pour adopter la recommandation émise par le Conseil exécutif de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 EUR par an pour la période 2016-2017 et appuyer la décision CE/DEC/20(XCV) prise par le Conseil exécutif concernant les déductions proposées pour des Membres spécifiques, comme exposé dans le document CE/95/6(c).

35. Le Comité a appuyé le secrétariat pour qu'il poursuive plus avant ses démarches pour faire des économies et maîtriser les dépenses et pris note que le programme et budget n'inclut pas les fonds extrabudgétaires, qui viendront s'ajouter aux réalisations de l'Organisation en renforçant les ressources et donc les activités de l'Organisation, surtout en ce qui concerne la coopération technique.

36. Le Comité, après avoir examiné le projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017 préparé par le Secrétaire général, recommande au Conseil exécutif de le soumettre à l'Assemblée générale pour approbation.

IX. Lieu et dates de la septième réunion du Comité du programme et du budget

37. La septième réunion du Comité du programme et du budget aura lieu à Medellín (Colombie), dans le cadre de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, avant la cent unième session du Conseil exécutif.

X. Suites à donner par le Conseil exécutif

38. Le Conseil exécutif est invité à approuver les recommandations exposées dans le présent rapport et documents correspondants.

Annexe I. Liste des participants

I. CHAIR/ PRÉSIDENT/ PRESIDENTE	
ARGENTINA/ARGENTINE/ARGENTINA	Ms. Ana Garcia ALLIEVI Technical Assistant Ministry of Tourism
II. MEMBERS OF THE COMMITTEE/ MEMBRES DU COMITÉ/ MIEMBROS DEL COMITÉ	
HUNGARY/HONGRIE/HUNGRÍA	Ms. Nóra PATAKI Chief Councillor Ministry for National Economy
INDIA/INDE	Mr. Suman BILLA Joint Secretary Ministry of Tourism Mr. Ramkumar VIJAYAN Assistant Director India Tourism
INDONESIA/INDONÉSIE	Mr. Surana SURANA Deputy Director for Multilateral Cooperation Ministry of Tourism Ms. Iin dwi PURWANTI Assistant Deputy Director for UNWTO Ministry of Tourism
ITALY/ITALIE/ITALIA	Ms. Alessandra PRIANTE International Relations - UNWTO Ministry of Culture and Tourism - Italy
SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE	Ms. Basmah Al-Mayman Manager of International Organizations & Committees Department Saudi Commission for Tourism & Antiquities (SCTA)
REPRESENTATIVE OF THE ASSOCIATE MEMBERS/REPRÉSENTANT DES MEMBRES ASSOCIÉS/REPRESENTANTE DE LOS MIEMBROS ASOCIADOS	Ms. Christel LEYS Policy Tourism Officer Flemish Department of Foreign Affairs Flanders
III. OBSERVERS/OBSERVATEURS/OBSERVADORES	
ARMENIA/ARMÉNIE	Mr. Mekhak Apresyan Head Ministry of Economy Mr. Ashot Grigorian Head Ministry of Foreign Affairs
AUSTRIA/AUTRICHE	Ms. Angelika Liedler Head of International Tourism Affairs Division Federal Ministry of Science, Research and Economy
BAHAMAS	Mr. Harrison Thompson Permanent Secretary Ministry of Tourism

CROATIA/CROATIE/CROACIA	Ms. Blanka BELOŠEVIĆ Head Department for International Cooperation Ministry of Tourism
ZIMBABWE/ZIMBABWE/ZIMBABUE	Mr. Walter Mzemi Minister of Tourism Ministry of Tourism Mr. Obediah Mazombwe Advisor to the Minister of Tourism Ministry of Tourism
AFFILIATE MEMBERS/ MEMBRES AFFILIÉS/ MIEMBROS AFILIADOS	Mr. Vidya Sagar Ahluwalia Secretary General Pacific Area Travel Writers Association (PATWA) Ms. Prem Ahluwalia Deputy Secretary General Pacific Area Travel Writers Association (PATWA)